

RAPPORT DE PRESENTATION DU CA 2018 DE MACS

Conformément aux dispositions combinées des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Président après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable public. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice. Préalablement à l'adoption du compte administratif, le conseil communautaire entend, débat et arrête les comptes de gestion du comptable sauf règlement définitif.

Le titre IV de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République consacré à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales renforce un certain nombre d'obligations de ces dernières en la matière. Ainsi, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif.

Le compte administratif retrace les réalisations et constate les résultats de l'exercice.

La présente note est découpée en trois chapitres :

- I- Présentation du budget principal
- II- Gestion de la dette
- III- Présentation des budgets annexes

En 2018, le budget de MACS était composé du budget principal et de 16 budgets annexes : Aygueblue - Pôle culinaire - Transport - Déchets environnement - Port de Capbreton et 11 budgets pour les zones d'activité économique.

Chapitre I : Présentation du budget principal

A - Section de fonctionnement

1) Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées en 2018 à 37 767 195,42 € (hors report 2017).

a) Fiscalité

Les recettes fiscales se sont élevées en 2018 à 32,9 M€.

L'ensemble des recettes fiscales ne sont pas disponibles pour porter les politiques publiques de MACS puisque 8,4 M€ sont reversés au titre de la contribution au fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) et 4,2 M€ sont reversés au titre des attributions de compensation (AC).

MACS n'est toujours pas concernée en 2018 par le prélèvement au Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC).

a-1 Fiscalité économique : la recette s'est élevée à 12,7 M€

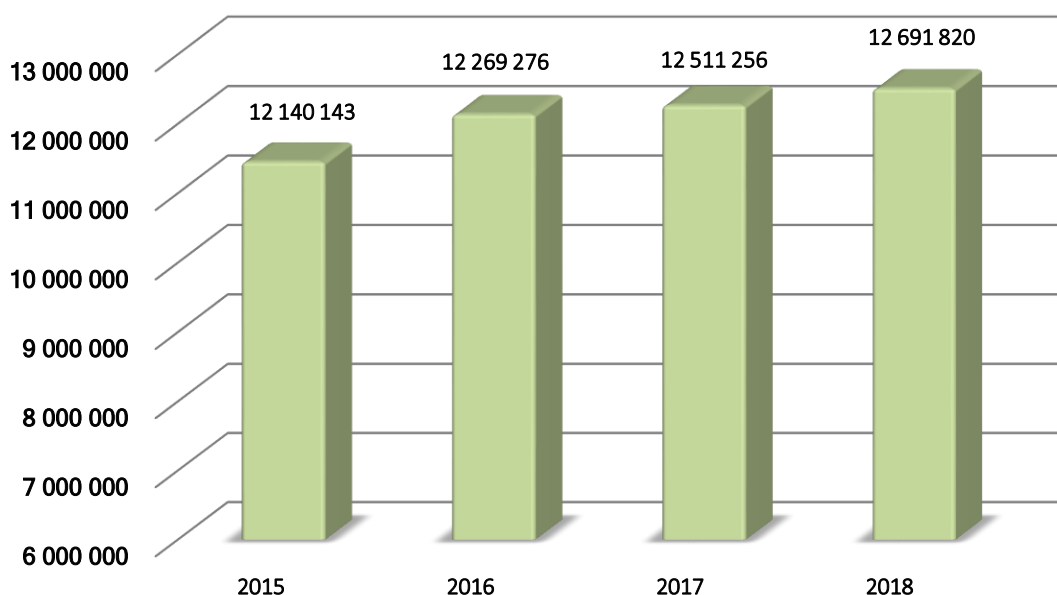
Le taux de CFE est passé en 2018 de 25,90 % à 26,29 %.

Les produits perçus sur la fiscalité économique en 2018 sont les suivants :

CFE : 8,2 M€
CVAE : 3,3 M€

IFER : 318 K€
TASCOM : 826 K€

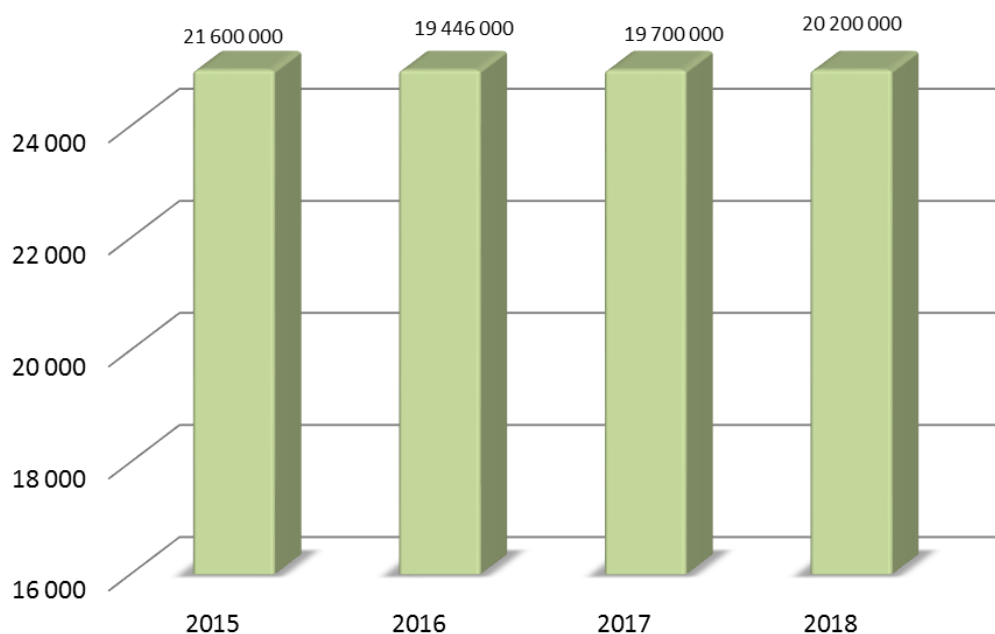
Recettes entreprises



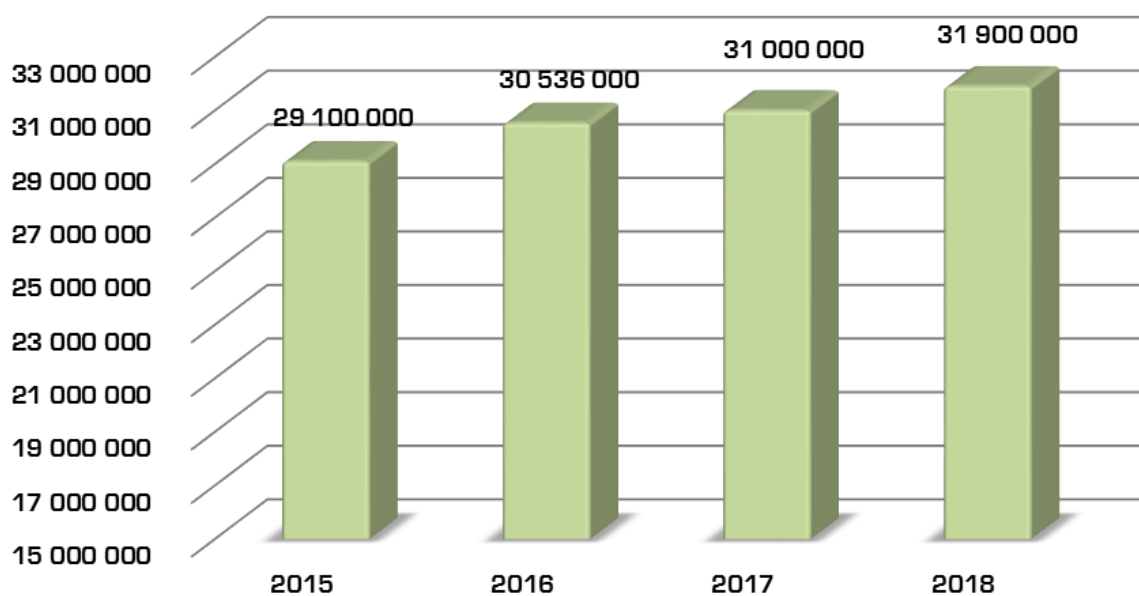
a-2 Fiscalité ménages : la recette s'est élevée à 20,2 M€

La recette s'est élevée à 31,9 M€ avec la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) encaissée sur le budget annexe déchets-environnement. Hors TEOM, le montant des recettes de la fiscalité ménages sur le budget principal est de 20,2 M€.

Recettes Ménages sans TEOM



Recettes Ménages avec TEOM

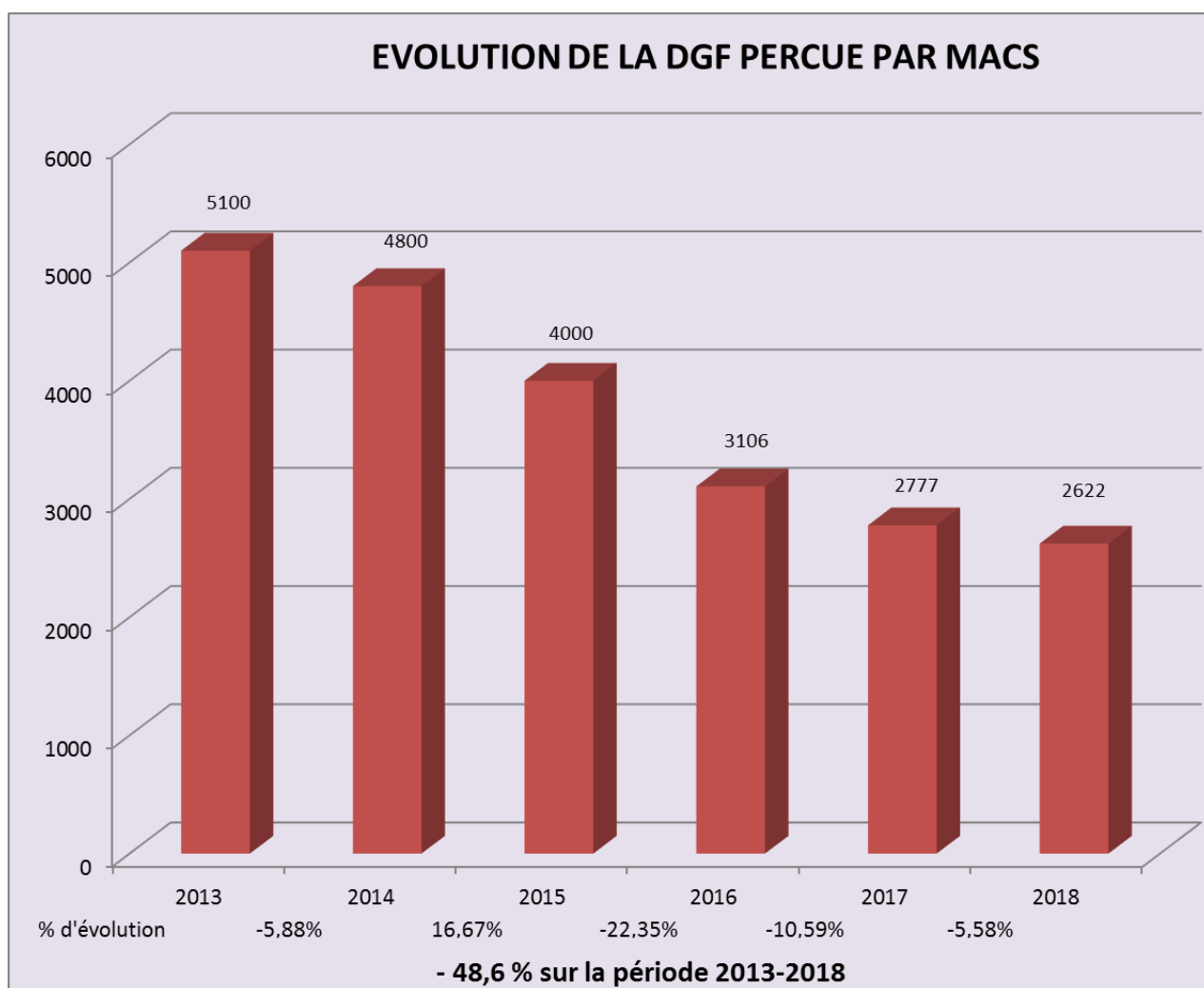


Les taux d'imposition ont légèrement augmenté en 2018 pour tenir compte de la prise de compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) et de l'intégration de la dette du SIVOM Côte Sud.

TAXES	2015	2016	2017	2018
Taxe d'habitation	10,99%	9,59%	9,59%	9,67%
Taxe foncière bâtie	5,30%	4,62%	4,62%	4,66%
Taxe foncière non bâtie	18,46%	16,10%	16,10%	16,23%

b) Dotation Globale de Fonctionnement

L'année 2018 a été marquée par une nouvelle baisse des dotations. La baisse de la DGF entre 2017 et 2018 représente pour MACS une diminution de recettes de 154 420 €, soit une perte cumulée depuis 2013 de 2,35 M€.



2) Les Dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées en 2018 à 28,7 M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement / population DGF 2018 (90 297 habitants) sont de 318 € /habitant.

A titre de comparaison, en 2017, ce ratio pour MACS était de 323 € /habitant.

a) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Elles correspondent aux dépenses de fonctionnement des services. Ce poste regroupe l'ensemble des charges de gestion courante : les fluides, les locations, le petit matériel, les impôts et taxes, l'entretien et la maintenance du patrimoine, du matériel, l'entretien des voies et réseaux avec le marché d'enrobé à froid, de curage et de fauchage.

Les dépenses de ce chapitre pour 2018 se sont élevées à 2 525 540,30 €, soit 8,1 % des dépenses de fonctionnement.

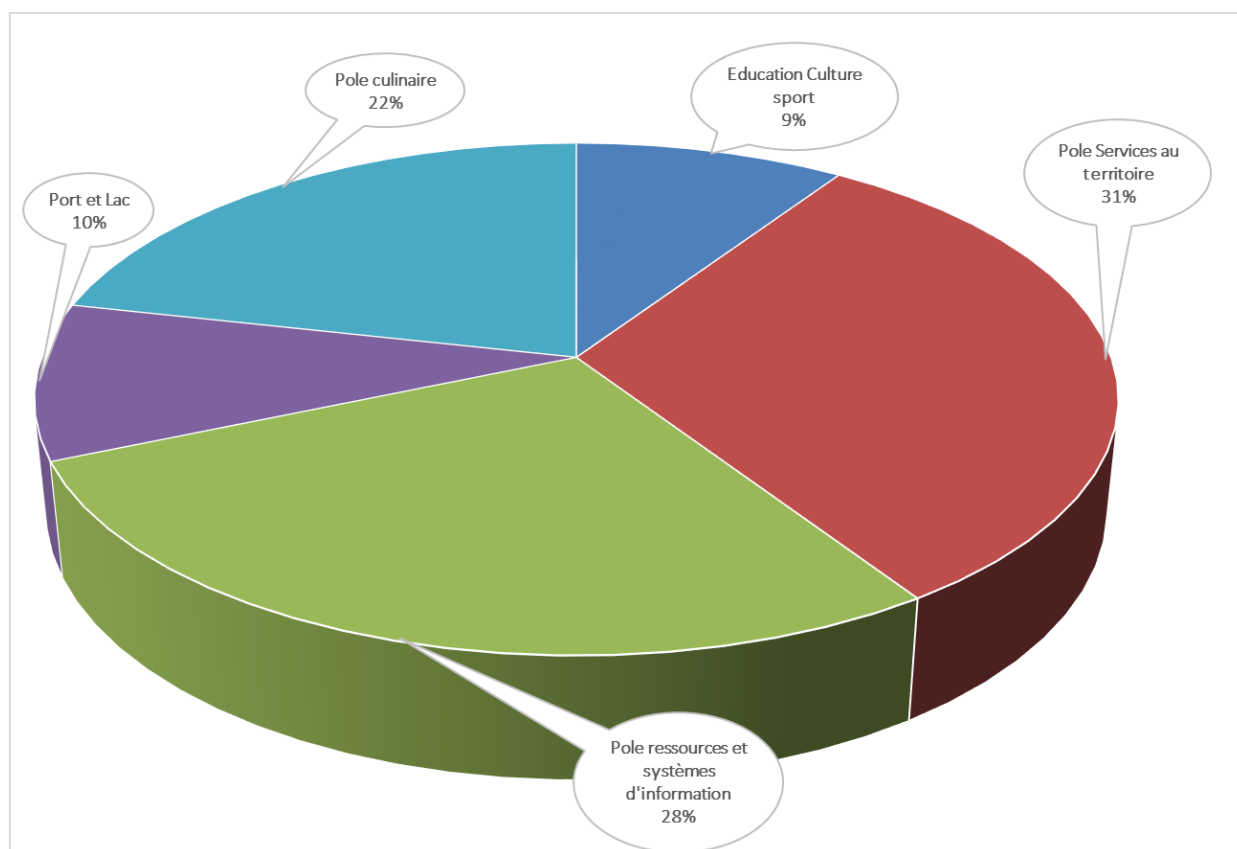
L'augmentation importante (+17,6 %) sur ce chapitre entre 2017 et 2018 correspond à l'intégration au budget principal de MACS des dépenses liées au Port de Capbreton et au Lac d'Hossegor.

b) Les charges de personnel (chapitre 012) :

Les dépenses de ce chapitre pour 2018 se sont élevées à 5 186 295,64 € soit 16,5 % des dépenses de fonctionnement.

Elles sont inférieures aux ratios d'EPCI similaires souvent compris entre 20 % et 25 %, voire supérieurs à 25 %.

Répartition des charges de personnel / secteur (NB : services à la personne hors CIAS)



c) Atténuation de produits (chapitre 014) :

Les dépenses de ce chapitre pour 2018 se sont élevées à 12 604 777,61 € soit 40,3 % des dépenses de fonctionnement.

- Les reversements de fiscalité aux communes (attribution de compensation) diminuent en 2018 compte tenu de l'actualisation des montants liée au transfert de compétence (notamment liée à la reprise des compétences du SIVOM).

- Le reversement au fonds national de garanties individuelles de ressources (FNGIR) reste stable, à un niveau élevé de 8 418 150,00 €.

d) Charges de gestion courante (chapitre 65) :

Les dépenses de ce chapitre pour 2018 se sont élevées à 7 598 264,01 €, soit 24,2 % des dépenses de fonctionnement.

- Les subventions d'équilibre aux budgets annexes se sont élevées à 2,814 M€.
Ces participations concernent les budgets annexes transport, aygueblue, pôle culinaire et déchets-environnement. Elles se répartissent comme suit :
 - Budget Transport : 193 614,00 €
 - Budget Aygueblue : 1 765 300,00 €
 - Budget pôle culinaire : 100 000,00 €
 - Budget déchets-environnement : 755 430,00 €
- La contribution de MACS aux organismes de regroupement, aux communes membres et aux associations du territoire s'élève à 4,445 M€ en 2018.

Participations aux organismes de regroupement et communes membres - subventions aux associations	CA 2017	CA 2018
Conservatoire des Landes	768 318	796 981
IGECOM 40	19 778	19 778
ADACL	13 780	14 040
GIP Littoral	13 150	13 150
Syndicat mixte Landes Océanes	23 280	34 286
Syndicat mixte Atlantisud	242 265	328 500
Contributions EPFL	625 899	737 091
Subvention CIAS	930 000	900 000
Subventions aux communes pour protection stationnements illicites des GDV	2 150	4 000
Subventions aux associations	1 326 000€ dont 780 000€ pour l'Office de Tourisme Intercommunal	1 515 000€ dont 927 000€ pour l'Office de Tourisme Intercommunal

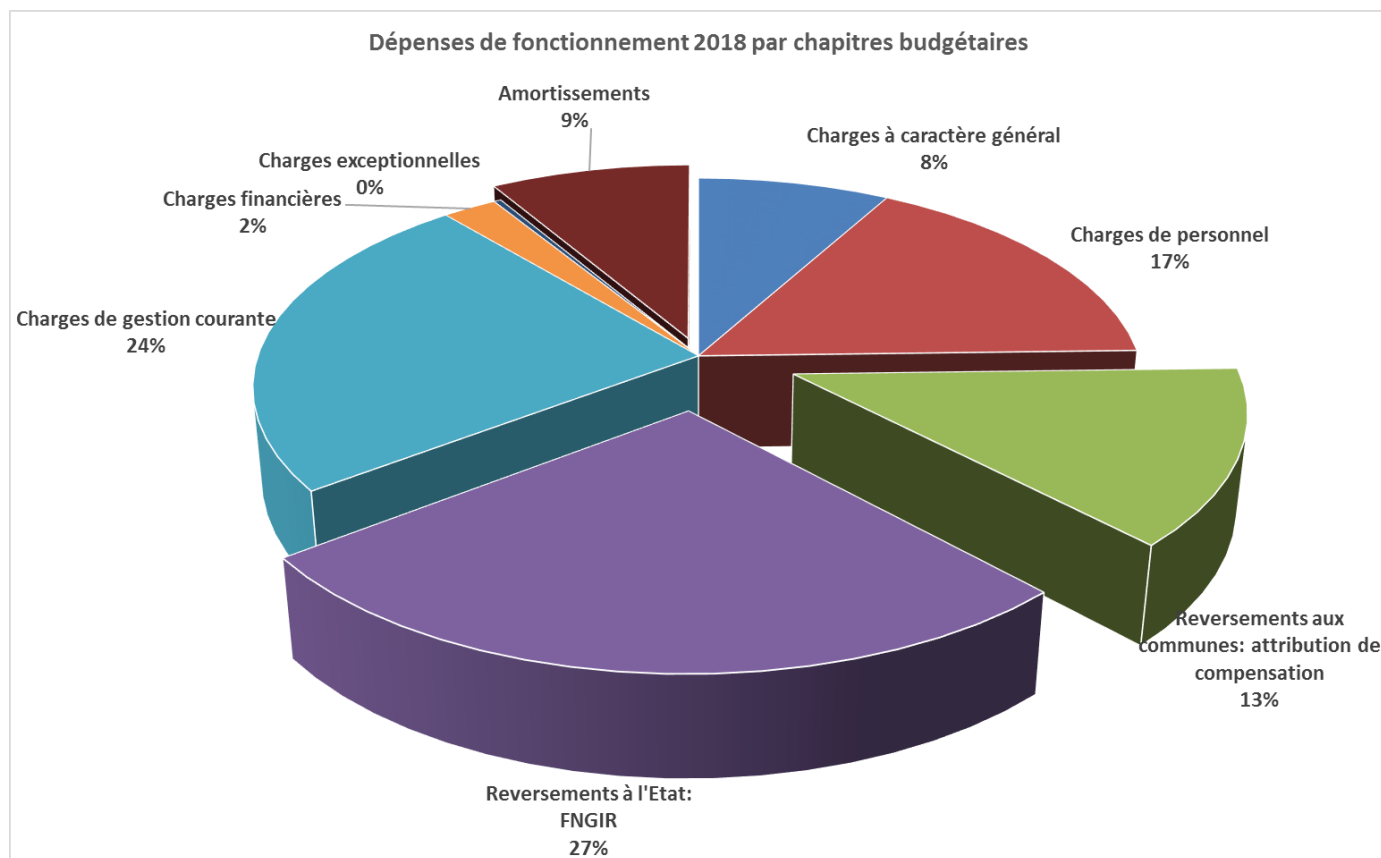
e) Charges financières (chapitre 66) :

Les dépenses de ce chapitre pour 2018 se sont élevées à 718 702,97 €, soit 2,3 % des dépenses de fonctionnement.

f) Dotations aux amortissements (chapitre 68) :

Les dépenses de ce chapitre pour 2018 se sont élevées à 2 658 431,33 €, soit 8,6 % des dépenses de fonctionnement.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement sur le budget principal :



g) Epargne brute

L'épargne brute correspond aux (recettes réelles de fonctionnement-recettes exceptionnelles) - dépenses réelles de fonctionnement. Elle est d'un montant de 8,8 M€ contre 8,1 M€ en 2017.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute- (remboursement en capital de la dette+ annuités EPFL). Elle est égale à 6,5 M€ (elle était de 5,8 M€ en 2017).

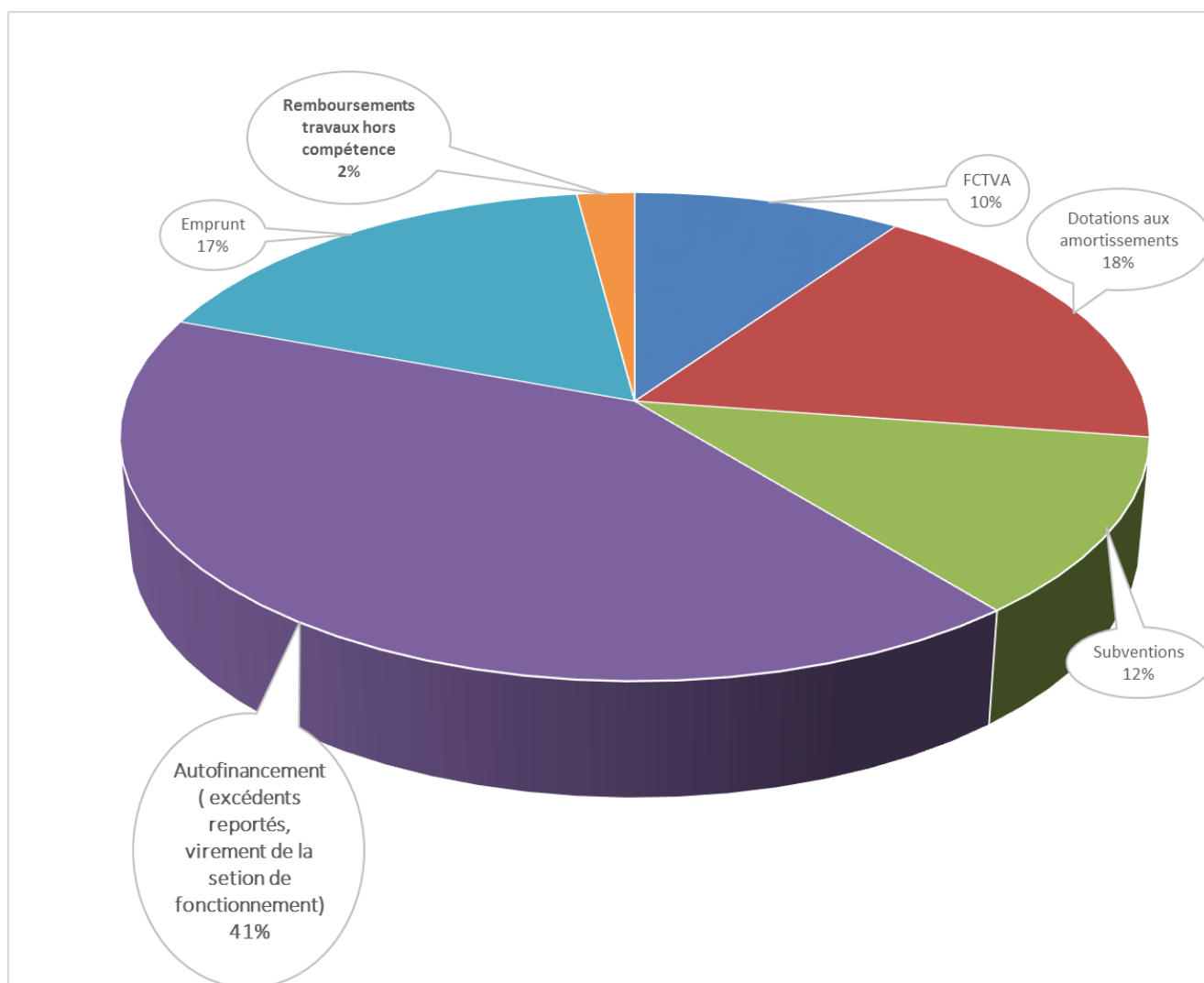
La capacité de désendettement est égale à l'encours de la dette/épargne brute = 2,8 années (elle était de 2,5 années 2017). La différence entre 2017 et 2018 s'explique par l'intégration en 2018 de la dette du SIVOM (encours de 4,4 M€ et par la souscription d'un emprunt de 2,6 M€ sur le budget principal.

B- Section d'investissement

1) Les recettes

Les recettes d'investissement de 2018 se sont élevées à 15 674 107,72 €.

REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2018

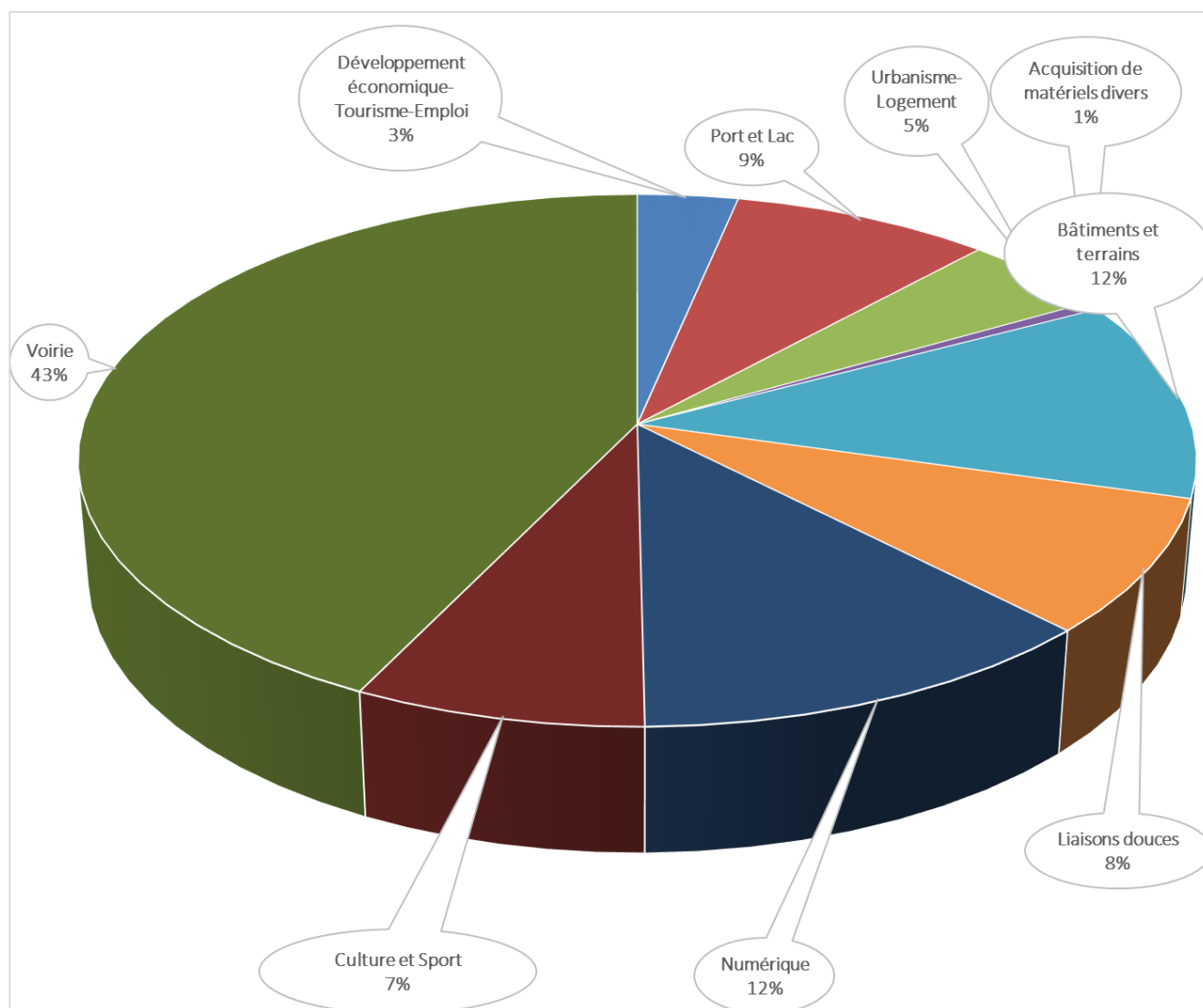


2) Les dépenses

Les dépenses d'investissement de 2018 se sont élevées à 16 134 59,75 €

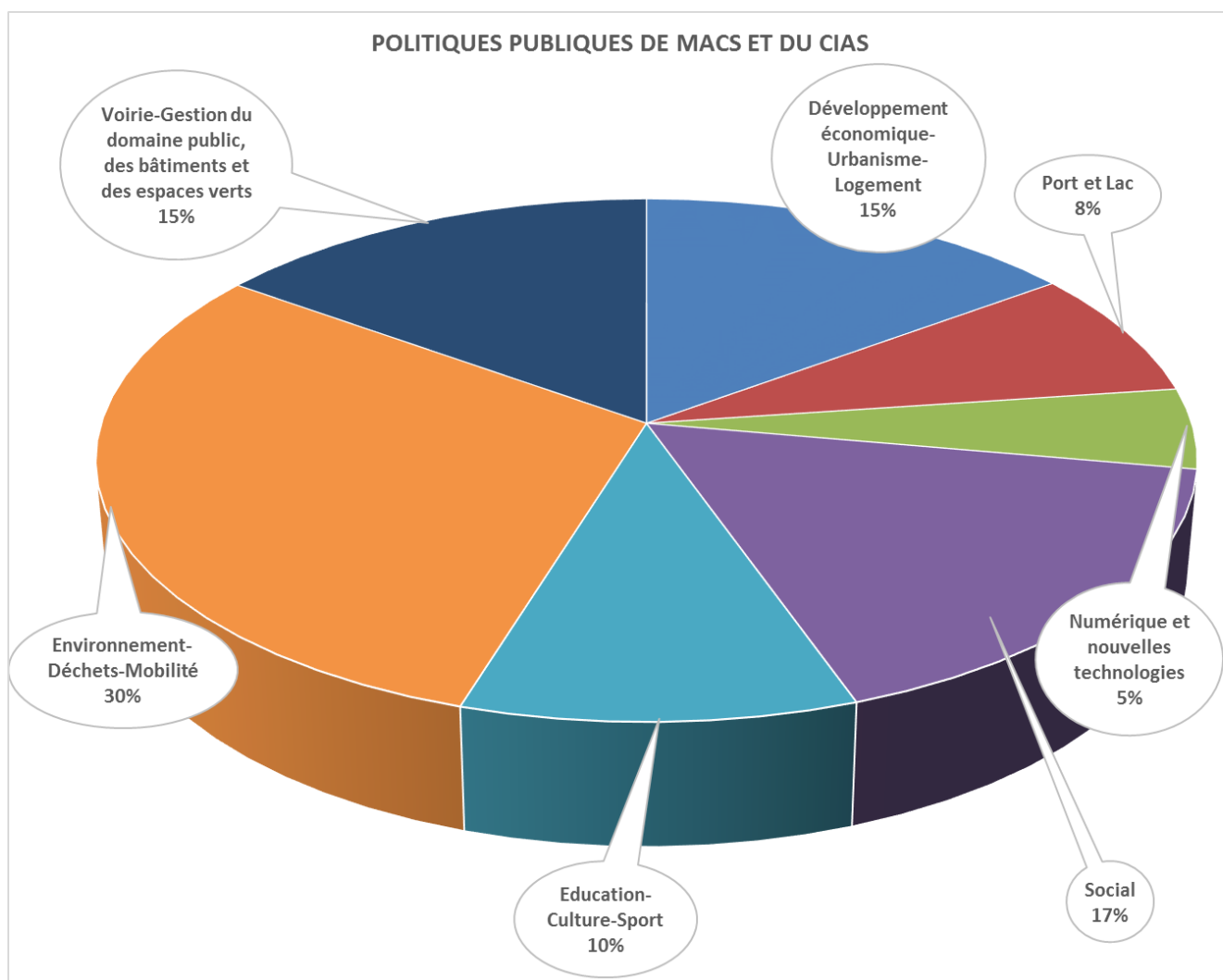
L'exercice 2017 a été marqué par une nouvelle importante augmentation des dépenses de voirie (5 285 825,05 € contre 4 539 801,25 € en 2017 et 2 721 264 ,67 € en 2016) et par le démarrage des travaux sur le futur siège de MACS (1 275 315,33 €).

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 2018



3) Politiques Publiques 2018 tous budgets confondus :

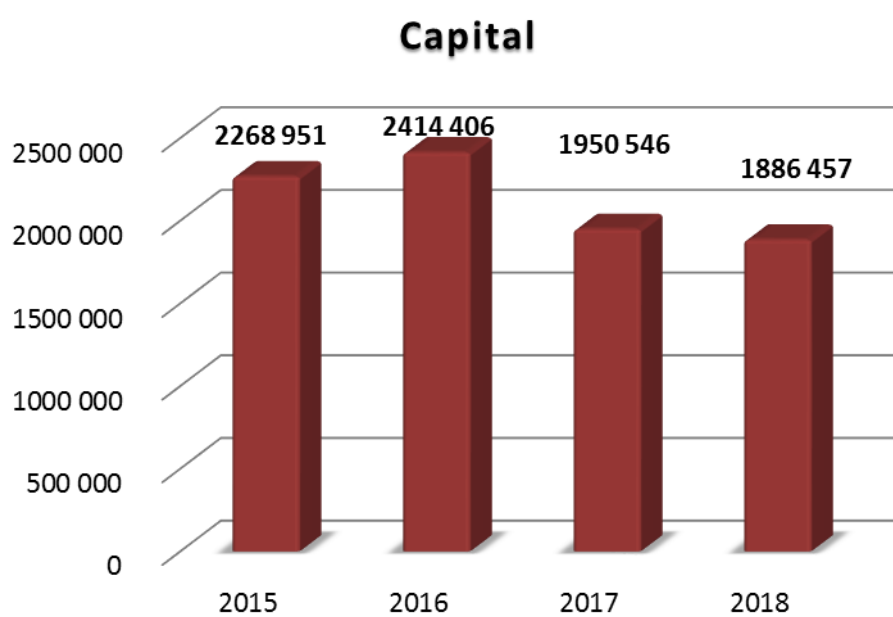
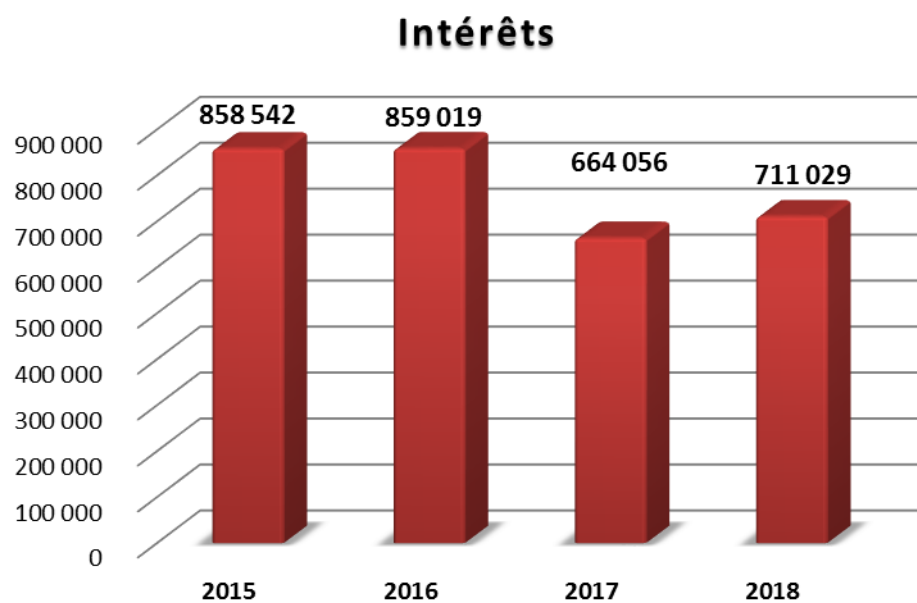
Le graphique ci-dessous synthétise la répartition en pourcentage des politiques publiques centrales de MACS en section de fonctionnement et en section d'investissement, budget principal + budgets annexes (ces derniers sont détaillés dans le chapitre 3 ci-dessous)



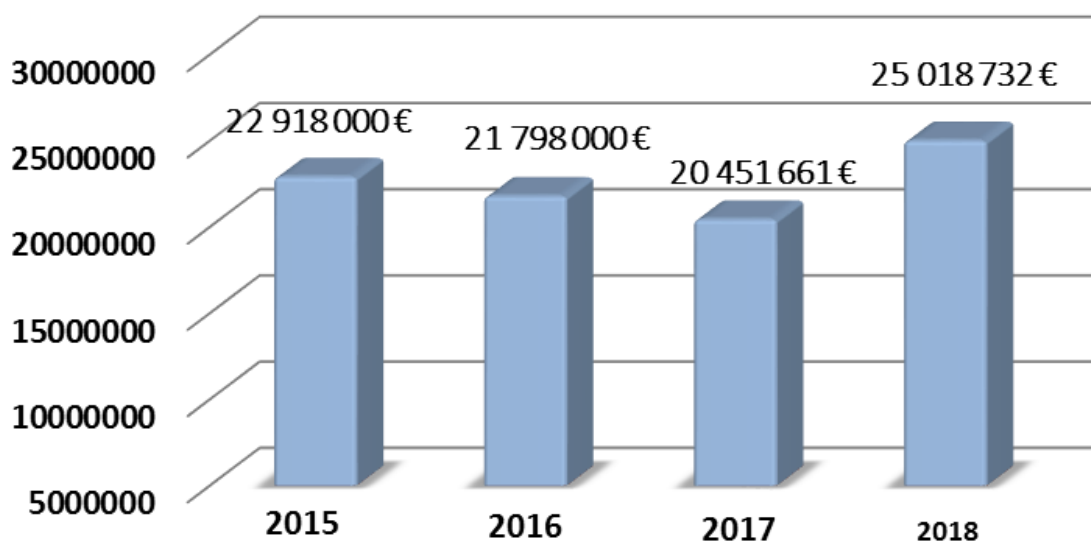
Chapitre II : Gestion de la dette

L'année 2018 a été marquée par l'intégration de la dette du SIVOM, ainsi que par la souscription d'un emprunt de 2,6 M€ afin de financer les politiques publiques de MACS.

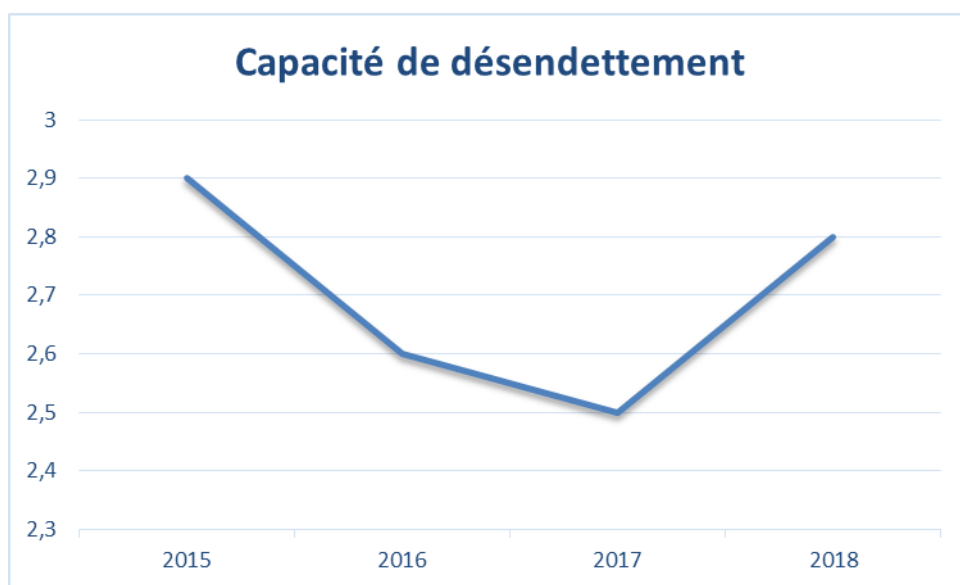
Evolution de l'annuité de l'emprunt de 2015 à 2018 :



Encours de la dette au 31 Décembre



La capacité de désendettement de MACS au 31 Décembre 2018 est de 2,8 années.



Chapitre III : Présentation des budgets annexes

En 2018, le budget de MACS était composé du budget principal et de 16 budgets annexes : Aygueblue - pôle culinaire - transport - déchets environnement – Port de Capbreton et 11 budgets pour les zones d'activité économiques.

A) Budget déchets-environnement

1- Section de fonctionnement

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 12 197 140,03 €. La principale dépense est la participation de MACS au SITCOM d'un montant de 11 820 831,00 €, soit 97 % du budget de fonctionnement.

Ce budget est également composé des participations financières de MACS aux différents syndicats mixtes :

- 24 960,00 € pour le syndicat mixte de gestion des milieux naturels pour le marais d'Orx et l'Etang noir
- 5 168,75 € pour le syndicat mixte de rivières du Marensin et du Born
- 143 996,44 € pour le syndicat mixte de rivières côte-sud
- 16 728,00 € pour le syndicat mixte du bas Adour

Deux recettes de fonctionnement permettent d'équilibrer ce budget annexe :

- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour un montant de 11 680 374,00 €
- La subvention d'équilibre du budget principal pour 755 430,00 €

2- Section d'investissement

Les principales dépenses d'investissement ont été constituées en 2018 par la participation à la création de la SEM MACS Energies (150 000,00 €), la construction d'abris photovoltaïques sur le site intermodal de Soustons (106 995,12 €), l'installation de bornes pour les véhicules électriques sur les communes de MACS (45 672,93 €) et des fonds de concours « transition énergétique » attribués aux communes (347 833,62 €)

B) Budget pôle culinaire

1- Section de fonctionnement

Le total des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à 4 337 500,17 €, les charges à caractère général (2 392 547,75 €) représentant 55 % des dépenses de fonctionnement.

L'alimentation constitue la dépense la plus importante de ce chapitre pour 1 708 779,20 €, soit 71 % des dépenses de ce chapitre.

Les charges de personnel (1 665 029,63 €) représentent 38 % des dépenses de fonctionnement du budget annexe.

Les charges financières se sont élevées à 45 798,05 €

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 228 245,10 €.

Deux recettes de fonctionnement permettent d'équilibrer ce budget annexe :

- La vente des repas et du portage pour un montant de 4 415 446,00 €, stables par rapport à 2017, soit 90 % des recettes de la section de fonctionnement,
- La subvention d'équilibre du budget principal est de 100 000 € en 2018.

2- Section d'investissement :

Les principales dépenses en 2018 sont l'acquisition d'équipements divers (trancheur, pulvérisateurs, matériel informatique, abris vélos...) pour un montant total de 79 108,28 €.

Le remboursement du capital de l'emprunt représente une dépense d'un montant de 89 913,60 €.

C) Aygueblue :

1- Section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées en 2018 à 1 197 493,38 €, faisant apparaître une baisse importante (9 %) par rapport à 2017.

La principale dépense sur ce budget annexe est la contribution forfaitaire versée au délégataire d'un montant de 603 859,66 €, qui comprend notamment la prise en charge des cours de natation pour les scolaires. Cette contribution est en augmentation de 7,3 %, du fait du renouvellement de la délégation de service public et de la fermeture d'Aygueblue pour travaux entre le 20 septembre et le 2 novembre 2018 qui ont nécessité une compensation par MACS de la perte d'exploitation du délégataire.

Les charges à caractère général s'élèvent à 101 760,99 €, en forte augmentation par rapport à 2017 (70 646,25 €), du fait notamment de fortes dépenses d'entretien du bâtiment (carrelage) et du paiement d'honoraires sur un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la délégation de service public.

Les charges financières s'élèvent à 170 239,77 €.

La principale recette de ce budget annexe provient de la subvention d'équilibre du budget principal (1 765 300,00 €), qui permet d'équilibrer à la fois la section de fonctionnement et la section d'investissement.

2- Section d'investissement :

Le remboursement du capital des emprunts s'est élevé pour 2018 à 643 825,15 €

L'année 2018 a été marquée par des travaux d'optimisation de performance énergétique, des travaux de réfection du carrelage, ainsi que des travaux de réfection du revêtement isolant et des peintures intérieures, pour un montant total de 413 456,58 €

Les recettes d'investissement sont composées de la récupération du fonds de compensation de la TVA (FCTVA), des dotations aux amortissements, et de la souscription d'un emprunt à hauteur de 400 000,00 €.

D) Transport :

1- Section de fonctionnement :

La principale dépense de ce budget est la participation de MACS à la SPL Trans-Landes pour un montant de 1 892 870,79 €, soit 89 % des dépenses de fonctionnement. Cette participation est en forte hausse par rapport à 2017 (7,3 %) du fait des évolutions du réseau.

La principale recette est constituée par le versement transport d'un montant de 1 875 767,58 €, en augmentation de 4,3 % par rapport à 2017.

Les ventes de tickets aux voyageurs sont d'un montant de 70 757,15 €, en augmentation de 59 % par rapport à 2017.

La subvention d'équilibre du budget principal est en 2017 de 193 614,00 €.

2- Section d'investissement :

La section d'investissement est essentiellement composée de travaux d'amélioration du réseau Yego, constitution d'un schéma directeur d'accessibilité, la réalisation de pôles d'échange (Tyrosse et Soustons), ainsi que par l'acquisition d'un navire à passagers pour le Port de Capbreton (148 160,00 €).

E) Port de Capbreton :

1- Section de fonctionnement :

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 2 018 722,63 €.

Les charges à caractère général (chapitre 011) représentent 569 447,79 €, soit 28 % des dépenses de fonctionnement.

Les charges de personnel s'élèvent à 784 601,23 €, soit 39 % des dépenses de fonctionnement.

Les autres principales charges de fonctionnement sont constituées par les dotations aux amortissements (247 624,54 €), les charges financières (57 960,66 €), les dotations aux provisions (325 000,00 €) et les impôts sur les bénéfices (23 240,00 €).

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 261 891,17 €.

Les droits de Port et de passage représentent 1 541 015,32 €, soit 68 % du montant total des recettes.

2- Section d'investissement :

La section d'investissement est essentiellement composée du remboursement du capital des emprunts (135 016,60 €), de l'acquisition d'un élévateur à bateaux (107 352,50 € représentant des acomptes à hauteur de 35 % du coût total) et de travaux de reconfiguration du Port de pêche (504 588,01 €).

Ces investissements ont été couverts par des subventions à hauteur de 450 516,75 € et par autofinancement.

F) Budgets annexes des zones d'activités économiques de MACS :

Il existe 11 budgets annexes de ZAE de MACS en 2018 :

- La ZAE de MACS à Josse
- La ZAE de MACS à Magescq
- La ZAE de MACS à Seignosse Laubian 2
- La ZAE de MACS à Saint Vincent de Tyrosse Terreblanque
- La ZAE de MACS à Capbreton
- La ZAE de MACS à Soustons
- La ZAE de MACS à Saubrigues
- La ZAE de MACS à Bénesse-Maremne
- La ZAE de MACS à Seignosse Laubian 3
- La ZAE de du Marlé à Tosse (budget créé en 2017)
- Les ZAE communales aménagées